

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

Avant-propos :

L'ostéopathe pour animaux doit respecter ses obligations professionnelles, telles que :

- Analyser et adapter sa pratique professionnelle en fonction de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique, en ayant conscience des conséquences que son activité peut avoir sur l'environnement, la santé animale et la santé publique.
- Appliquer les bonnes pratiques professionnelles et respecter les règles de déontologie.
- Respecter les lois et règlements, et en particulier connaître les réglementations relatives à l'ostéopathie animale.
- Démontrer la connaissance d'une éthique professionnelle respectant la confiance de la personne en charge de l'animal.
- Avoir conscience de ses responsabilités éthiques vis-à-vis des animaux, de la personne en charge des animaux, des autres intervenants en santé animale, de la protection de la santé de l'homme et de la protection de l'environnement.

La réglementation susmentionnée au premier point correspond au décret n° 2017-572 du 19 avril 2017 relatif aux règles de déontologie applicables aux personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale et aux modalités de leur inscription sur la liste tenue par l'ordre des vétérinaires : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034450108&categorieLien=id>

Quatre blocs composent la certification :

Le premier, bloc 1, correspond à la prise en charge de l'animal et à l'établissement d'un diagnostic ostéopathique. L'ostéopathe pour animaux doit être capable de distinguer les cas ostéopathiques des cas vétérinaires.

Le deuxième, bloc 2, concerne la conception et la mise en œuvre du traitement ostéopathique. L'ostéopathe pour animaux doit être capable d'adapter son traitement et ses techniques en fonction des différents cas.

Le troisième, bloc 3, concerne l'actualisation et l'enrichissement des compétences des ostéopathes pour animaux au regard notamment des résultats de la recherche.

Le dernier, bloc 4, est indispensable si le titulaire de la certification désire s'installer dans un cadre de profession libérale. Il correspond à la création et la gestion de l'activité d'ostéopathe pour animaux.

Chaque bloc peut être passé de manière autonome.

Les blocs 1 et 2 recouvrent le cœur de métier et sont nécessaires pour se présenter devant une commission du CNOV afin de pouvoir figurer sur la liste autorisant, à ce jour, les professionnels non vétérinaires à pratiquer des actes d'ostéopathie.

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
BLOC 1			
I. Evaluation d'une situation clinique, établissement d'un diagnostic ostéopathique			
I.1. Evaluation d'une situation clinique et établissement d'un diagnostic ostéopathique			

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

<ul style="list-style-type: none"> - Observation du lieu de vie et d'évolution de l'animal : état des installations, propreté, humidité, ventilation, espace, qualité des aires de travail, luminosité, ensoleillement, présence d'autres espèces, confort... - Questionnement au propriétaire sur l'animal : motif de la consultation, âge de l'animal, symptômes, événements survenus, activité de l'animal, antécédents connus et traitements éventuels, professionnels prenant en charge l'animal. - Identification des contre-indications et des urgences vétérinaires éventuelles. - Orientation éventuelle vers un autre professionnel du soin ou du confort animal. - Observation de l'animal et réalisation de l'examen statique (score corporel, vivacité, état général et comportement). - Réalisation d'un examen palpatoire complet de l'animal. - Réalisation d'un examen dynamique de l'animal. - Réalisation des tests de mobilité en lien avec l'examen palpatoire, statique et dynamique de l'animal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître une situation d'urgence pour pouvoir orienter la personne en charge de l'animal vers un vétérinaire. - Evaluer des différents stades de la douleur afin de renvoyer la prise en charge de l'animal à un vétérinaire si leur maîtrise est nécessaire. - Recueillir, hiérarchiser, et synthétiser des données afin de déterminer les manipulations ostéopathiques adaptées en tenant compte notamment des différents degrés de priorité et d'intérêt (animal, élevage, collectivité). - Procéder à l'anamnèse et mettre en œuvre des tests ostéopathiques en adéquation avec la sémiologie clinique et enregistrer les signes identifiés afin d'établir un diagnostic de dysfonctions ostéopathiques. - Evaluer un pronostic ostéopathique argumenté, à l'exclusion de tout diagnostic vétérinaire pour lequel elles sont tenues de renvoyer la prise en charge à un Docteur vétérinaire, afin d'établir des propositions de manipulations ostéopathiques. - Identifier des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision, en s'appuyant notamment sur les principes de la chirurgie courante afin d'en discuter avec une équipe médicale. 	<p>Réaliser deux consultations ostéopathiques sur deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gros herbivores ; - petits carnivores domestiques. <p>Les consultations sont observées et évaluées par deux examinateurs minimum et font l'objet d'un compte-rendu écrit ainsi que d'une présentation orale.</p> <p>Déroulement pour chaque consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'observation et diagnostic : 20 minutes ; - rédaction : 10 minutes ; - présentation du cas et conseil de rééducation : 5 minutes. <p>Réaliser cent cas cliniques sur diverses espèces animales (au cours de la cinquième année) et rédiger des comptes rendus associés.</p>	<p>Dans le cadre des consultations ostéopathiques réalisées sur deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le questionnement à la personne en charge de l'animal est pertinent ; - les informations suivantes sont récoltées et appréciées: le motif de la consultation, les antécédents médicaux, l'environnement de vie de l'animal, les traitements reçus et les contre-indications éventuelles ; - le protocole d'exclusion a été établi ; - l'animal est observé et le score corporel qui lui est attribué est conforme à son état général ; - son comportement est évalué et pris en compte pour le reste de la consultation ; - l'aspect extérieur de l'animal est observé : le poids, la taille, les muqueuses, les dents, le poil... - l'analyse posturale est effectuée et la position antalgique de l'animal est identifiée ; - l'analyse palpatoire est réalisée et les zones suspectes sont identifiées ; - l'analyse dynamique est effectuée et les mouvements dysfonctionnels sont identifiés ; - les tests de mobilité sont réalisés, le gabarit de l'animal et son comportement sont pris en compte ; - lors des tests de mobilité : le gabarit de l'animal et son comportement sont pris en compte et les tests sont adaptés au besoin ; - mise en œuvre de l'écoute
---	---	--	--

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

<p>- Réalisation d'une chaîne de dysfonctions complète afin de mettre en lien et d'expliquer les dysfonctions ostéopathiques.</p>	<p>- Donner des consignes de suivi et de rééducation de l'animal permettant le cas échéant d'optimiser le résultat de la manipulation.</p> <p>- Informer de manière claire, loyale et complète la personne en charge de l'animal, afin d'obtenir son consentement éclairé.</p>	<p>ostéopathique générale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - suite aux tests de mobilités les zones suspectes précédemment identifiées pendant l'examen dynamique sont confirmées ; - pertinence du diagnostic ostéopathique et du plan de traitement ostéopathique ; - la chaîne de dysfonctions est claire et met en lien les différentes dysfonctions de manière cohérente ; - les objectifs de la correction ostéopathique sont identifiés ; - les explications à la personne en charge de l'animal sont claires et précises. Les consignes de suivi et de rééducation prennent en compte les contraintes d'activité de vie de l'animal (ex : calendrier de course, concours). <p>Les comptes rendus des cent cas cliniques sont : clairs, compréhensibles et détaillés.</p> <p>Dans le cadre des consultations ostéopathiques réalisées sur les deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le candidat réalise ses consultations dans le respect des règles de déontologie ; - le candidat respecte et traite l'animal correctement ;
---	--	---

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

			<p>- le candidat respecte et communique correctement avec la personne en charge de l'animal.</p>
--	--	--	--

I.2. Identification des cas nécessitant une prise en charge par le vétérinaire

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

<p>Identification les cas nécessitant une prise en charge par un vétérinaire et excluant toute manipulation pouvant aggraver l'état de l'animal ou porter préjudice au diagnostic, notamment d'une maladie.</p> <p>Adaptation de ses pratiques professionnelles et amélioration de la qualité de ses soins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principes des traitements allopathiques, connaître et/ou utiliser les principes des traitements ostéopathiques préconisés pour chaque affection, dans les espèces animales habituellement présentées en consultation d'ostéopathie animale. - Reconnaître les signes cliniques des principales maladies et troubles qui concernent les espèces domestiques vivant habituellement dans l'Union Européenne, et les dangers sanitaires définis à l'articles L. 201-1 du code rural et de la pêche maritime. - Reconnaître ses limites de compétence et avoir recours, si nécessaire, à un conseil, une aide ou une assistance professionnelle. - Evaluer la pertinence d'une prise en charge par un Docteur vétérinaire : établir dans chaque cas s'il doit renvoyer la prise en charge à un Docteur vétérinaire en connaissance des degrés d'urgence d'usage. - Ne pas porter préjudice au diagnostic d'une affection intercurrente, notamment d'une maladie contagieuse. - En situation d'urgence, renvoyer la prise en charge de l'animal à un Docteur vétérinaire dont les compétences sont adaptées à la situation rencontrée après avoir effectué, si nécessaire, les soins de 	<p>Réaliser deux consultations ostéopathiques sur deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gros herbivores ; - petits carnivores domestiques. <p>Les consultations sont observées et évaluées par deux examinateurs minimum et font l'objet d'un compte-rendu écrit ainsi que d'une présentation orale.</p> <p>Déroulement pour chaque consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'observation et diagnostic : 20 minutes ; - rédaction : 10 minutes ; - présentation du cas et conseil de rééducation : 5 minutes. 	<p>Dans le cadre des consultations ostéopathiques réalisées sur les deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le candidat établit s'il doit renvoyer la prise en charge de l'animal à un Docteur vétérinaire.
---	--	--	---

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

	<p>première urgence au sens de l'article L. 243-3 du Code rural et de la pêche maritime.</p> <ul style="list-style-type: none">- Référer au professionnel compétent et disposant des moyens techniques nécessaires.- Prendre en compte face à toute urgence éventuelle, de critères réglementaires, scientifiques, déontologiques, éthiques, économiques et psychologiques, tout en identifiant les conséquences de ses propositions d'action.- Apprécier les techniques valides, inutiles ou contre-indiquées en fonction de l'affection et de l'état de l'animal.- Expliquer à la personne en charge de l'animal sa décision de renvoyer la prise en charge de l'animal.		
--	---	--	--

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

BLOC 2
II. Mise en œuvre des manipulations ostéopathiques adaptées
II.1. Concevoir un plan de traitement ostéopathique

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

<p>Concevoir et mettre en œuvre un plan de traitement ostéopathique.</p> <p>Choisir la normalisation ostéopathique à effectuer et respecter le plan de traitement ostéopathique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte des contre-indications et de l'état de souffrance éventuel de l'animal ; - prise en compte des contraintes de "travail" de l'animal ; - prise en compte de l'état physique et psychique de l'animal ; - choix d'une technique de manipulation directe ou indirecte ; - choix du traitement ostéopathique approprié au diagnostic ostéopathique posé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchiser les objectifs du traitement ostéopathique afin de répondre aux paramètres du contexte et de l'urgence de la situation. - Elaborer le plan de traitement ostéopathique afin de l'adapter aux dysfonctions ostéopathiques identifiées. - Choisir la correction ostéopathique en tenant compte des résultats de l'anamnèse et de l'examen ostéopathique afin de l'appliquer à l'animal. - Expliquer et informer de manière loyale et complète à la personne en charge de l'animal le choix de la normalisation et du traitement ostéopathique afin d'obtenir son consentement éclairé. 	<p>Réaliser deux consultations ostéopathiques sur deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gros herbivores ; - petits carnivores domestiques. <p>Les consultations sont observées et évaluées par deux examinateurs minimum et font l'objet d'un compte-rendu écrit ainsi que d'une présentation orale.</p> <p>Déroulement pour chaque consultations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'observation et diagnostic : 20 minutes ; - rédaction : 10 minutes ; - présentation du cas et conseil de rééducation : 5 minutes. 	<p>Dans le cadre des consultations ostéopathiques réalisées sur les deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'explication du choix de la normalisation est claires et pertinente ; - les contre-indications sont bien prises en compte ; - l'état physique et psychique ainsi que les contraintes de travail et ou de vie de l'animal sont pris en compte ; - la proposition de la normalisation ostéopathique st et adaptée à l'animal ; - la technique de manipulation choisie est adaptée et pertinente ; - le choix de la normalisation ne sort pas du domaine de l'ostéopathie ; - la normalisation est clairement expliquée au propriétaire.
--	---	---	--

II.2. Mettre en œuvre un plan de traitement ostéopathique

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

<p>Si le point II.1 permet la mise en œuvre du plan :</p> <p>Réalisation de la normalisation ostéopathique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adoption d'une posture de sécurité pour l'animal, le praticien et l'aide ; - positionnement de l'animal permettant la mise en tension de la partie à traiter ; - verrouillage des articulations en amont et en aval de celle à traiter ; - mise en état de tonicité passive de l'animal ; - selon la technique choisie : directe ou indirecte ; - observation du comportement de l'animal pendant la réalisation du traitement ostéopathique ; - adaptation de celui-ci si nécessaire. <p>Évaluation de l'action ostéopathique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen palpatoire ; - vérification du bon rétablissement des axes, des plans et de la mobilité ; - vérification de la disparition des dysfonctions primaires et secondaires ; - examen dynamique de l'animal ; - établissement d'un rapport de consultation à destination du client et des professionnels de soins de l'animal - établissement d'une « fiche de suivi » de l'animal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les manipulations, les mobilisations et les techniques ostéopathiques, en respectant les règles de sécurité, en plaçant l'animal dans la position adéquate en fonction de la technique utilisée, afin d'engager le processus de normalisation. - Evaluer la mise en œuvre du traitement ostéopathique sur l'animal, avec son propriétaire, et identifier les adaptations éventuellement nécessaires en expliquant les conséquences possibles du traitement, la conduite à tenir, le suivi éventuel et en rédigeant un compte rendu écrit compréhensible par le propriétaire et par le vétérinaire. Evaluer l'efficacité de la technique et du traitement. 	<p>Réaliser deux consultations ostéopathiques sur deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gros herbivores ; - petits carnivores domestiques. <p>Les consultations sont observées et évaluées par deux examinateurs minimum et font l'objet d'un compte-rendu écrit ainsi que d'une présentation orale.</p> <p>Déroulement pour chaque consultations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'observation et diagnostic : 20 minutes ; - rédaction : 10 minutes ; - présentation du cas et conseil de rééducation : 5 minutes. <p>Si accord de l'évaluateur, le candidat effectue un traitement avec un temps accordé d'environ 5 minutes par techniques, avec un minimum de deux techniques demandées.</p>	<p>Lors de la mise en œuvre des manipulations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une position de sécurité est adoptée par rapport à l'animal et le lieu dans lequel il se trouve (champ, boîte, chenil, etc.) ; - l'approche est adaptée à l'animal et les mouvements sont précis ; - le gabarit et l'âge de l'animal sont pris en compte dans le mouvement et la position ; - les axes sont respectés ; - les plans sont respectés ; - le geste ostéopathique est réalisé conformément à la technique choisie ; - le comportement de l'animal est observé pendant la réalisation du traitement ostéopathique ; - la technique manuelle est adaptée si besoin en fonction des réactions de l'animal ; - le principe de non-douleur est respecté. <p>Lors de l'évaluation de la mise en œuvre du traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la disparition des dysfonctions primaires et secondaires est vérifiée ; - les conseils formulés dans le compte-rendu sont clairs et précis ; - l'explication du traitement prodigué formulée dans le compte-rendu est exacte et compréhensible pour la personne en charge de l'animal ; - les conseils prennent en compte la situation de l'animal ; - les conseils sont formulés de sorte à
---	--	--	--

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

<p>Conseil de réadaptation :</p> <ul style="list-style-type: none">- expliquer le traitement à la personne en charge de l'animal ;- conseils à la personne en charge de l'animal : hygiène de vie de l'animal, entretien, conduite d'élevage, sollicitations, confort... ;- conseils de rééducation éventuelle : marche, travail spécifique ;- référer si besoin un professionnel de santé ;- mise en place d'un suivi ostéopathique préventif si nécessaire.			<p>être compris et mis en œuvre par la personne en charge de l'animal ;</p> <ul style="list-style-type: none">- les examens complémentaires de santé nécessaires sont conseillés ;- la rééducation, ou le suivi, éventuellement proposé est adapté et pertinent.
---	--	--	---

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

BLOC 3			
III. Actualisation professionnelle			
III.1. Veille sur l'état de la recherche et sur les évolutions de la profession			
<p>Participation à des actions de formation, séminaires, échanges de pratiques, conférences, expertises au sein de différents types de structure, Ecoles d'ostéopathie animale, écoles vétérinaires, syndicat agricole professionnel, Instituts spécialisés.</p>	<p>Veiller et contribuer aux évolutions réglementaires, techniques et scientifiques de l'ostéopathie animale et de ses applications au travers de lecture ou de participation à des rencontres entre professionnels du monde animal afin de maintenir et développer ses compétences professionnelles.</p>	<p>Journées de tutorat/bénévolat : le candidat doit réaliser en 5e année trente journées de tutorat et/ou bénévolat.</p> <p>Comptes rendus de tutorat/bénévolat : le candidat doit rendre un compte-rendu pour chaque journée de tutorat/bénévolat.</p> <p>Formulaire de validation des journées de tutorat/bénévolat : le candidat doit faire remplir un formulaire de de présence et de validation de ses journées de tutorat/bénévolat.</p>	<p>Dans le cadre du tutorat/bénévolat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le candidat a réalisé trente journées de tutorat/bénévolat et a rendu trente comptes-rendus (une par journée) ; - les comptes-rendus sont : clairs, compréhensibles, et détaillés ; - le formulaire de validation des journées est correctement renseigné, y sont mentionnés : la date, les horaires, les tuteurs/bénévoles. Il est signé par chaque tuteurs/bénévoles.
III.2. Etat de veille dans la recherche			

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

<p>Réalisation d'une étude de cas ostéopathique en lien avec le sujet d'un mémoire scientifique.</p> <p>Réalisation d'un travail de recherche scientifique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, rassembler et analyser les données de sémiologie d'espèces animales données. - Participer à des travaux de recherche dans un cadre collectif dans une démarche scientifique. - Elaborer des comptes rendus de recherche. 	<p>Réalisation de comptes rendus de recherche sur une thématique relative à la sémiologie d'espèces animales données. Les comptes rendus comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé de la sémiologie ; - analyse de la sémiologie ; - recherche bibliographique. <p>Réalisation d'un mémoire de recherche ostéopathique sur une thématique relative à l'ostéopathie animale, proposée par l'étudiant et validée par la direction de l'établissement. Effectuer une étude de cas ostéopathique. Analyser les cas. Le mémoire comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse de la problématique ; - recherche bibliographique ; - des cas ostéopathiques ; - raisonnement et analyse ostéopathique. 	<p>Comptes-rendus de travaux de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respect des contraintes formelles ; - fiabilité des sources d'information ; - diversité des sources ; - pertinence des analyses. <p>Mémoire de recherche ostéopathique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respect des contraintes formelles ; - cohérence du plan proposé ; - fiabilité des sources d'information ; - diversité des sources ; - réalisme des hypothèses proposées ; - pertinence ostéopathique de l'analyse ; - pertinence des conclusions.
---	--	---	---

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

BLOC 4			
IV. Gestion et développement de son activité			
IV.1. Création et gestion de son activité			
<p>Création et gestion de son activité d'ostéopathe pour animaux.</p> <p>Définir son statut.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude de marché afin d'identifier les meilleures conditions d'implantation. - Définir un business plan. - Choisir son statut. - Respecter et mettre en œuvre les formalités administratives inhérentes à la création dans le respect des règles afin de favoriser une bonne gestion de la structure professionnelle. 	<p>Rédaction d'un projet professionnel comprenant la réalisation d'une étude de marché, élaborer un plan d'action et détailler le cadre d'implantation de l'activité par écrit d'un minimum de 10 pages.</p>	<p>Projet professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faisabilité du projet ; - respect de la réglementation ; - pertinence du compte d'exploitation prévisionnel ; - pertinence de l'analyse de marché ; - cohérence du choix du lieu d'implantation avec le marché ; - pertinence de la stratégie d'implantation (ex : site internet, auprès des professionnels de la santé animale...); - choix du statut fondé.
IV.2. Communication dans son activité			

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

<p>Communication dans son activité d'ostéopathe pour animaux.</p>	<p>- Utiliser de façon appropriée des outils de communication écrite et électronique.</p> <p>- Elaborer clairement des comptes rendus de synthèse, de manière satisfaisante pour ses pairs, pour les autres professionnels de la santé animale et compréhensibles pour le public.</p>	<p>Rédaction des comptes-rendus de consultation pratique.</p> <p>Rédaction d'un projet professionnel.</p> <p>Rédaction d'un mémoire scientifique ostéopathique.</p>	<p>Les comptes-rendus de consultation, le projet professionnel et le mémoire scientifique sont lisibles, clairs et compréhensibles.</p> <p>Les comptes-rendus de consultation, le projet professionnel et le mémoire scientifique sont rédigés en respectant les critères de mise en forme exigés par l'établissement.</p>
<p>IV.3. Développement de son activité</p>			
<p>Développement de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement d'un réseau local auprès des professionnels de la santé animale : vétérinaires, ostéopathes pour animaux, maréchaux ferrants... ; - enregistrement dans les annuaires existants ; - gestion administrative de sa propre entreprise libérale ; - adhésion dans une fédération professionnelle d'ostéopathe pour animaux ; - respecter les lois et règlements, et en particulier connaître les réglementations relatives à l'ostéopathie animale. 	<p>Développer un réseau local auprès des professionnels afin d'accroître et de pérenniser son activité en diversifiant sa clientèle et en assurant la promotion de son activité auprès des professionnels du soin, du confort et de l'élevage des animaux.</p> <p>Assurer un suivi comptable et administratif de son activité afin de la développer dans un cadre en conformité avec la réglementation.</p>	<p>Rédaction d'un projet professionnel comprenant son plan de développement, par écrit d'un minimum de 10 pages.</p>	<p>Projet professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pertinence du projet de développement.

Lors des étapes d'évaluation des compétences le candidat mobilise ses savoirs en :

- anatomie, incluant l'anatomie topographique, fonctionnelle et palpatoire ;
- biologie, histologie, physiologie et physio-pathologie ;
- neurologie, incluant notamment les fonctionnements et interrelations des systèmes nerveux central, périphérique et autonome ;
- biomécanique et physiologie articulaire ;
- interrelations anatomiques et physiologiques entre les différents tissus de l'organisme ; - ostéopathie : principes et techniques ;

ESAO France
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

- pathologies et maladies des espèces animales présentées à l'étape pratique d'évaluation des compétences, incluant : infectiologie, immunologie, bactériologie, virologie, parasitologie et mycologie ;
- éthiques, bien-être animal et protection des animaux ;
- zootechnie et méthodes d'élevage ;
- nutrition et alimentation animales ;
- droit et déontologie ;
- santé publique, pharmacologie et toxicologie.